

Le « plan égalités des chances » pour favoriser le recrutement des officiers d'origine modeste.

M Hervé Morin, notre ministre de la défense, a lancé un grand plan pour favoriser l'égalité des chances. Ce plan est décliné en 8 points. Ici les aspects directement liés aux parcours professionnels des officiers sont abordés.

De façon générale, la défense a une caractéristique forte : elle est une institution qui continue de prouver que l'égalité des chances est une réalité :

- Système fondé sur les motivations et les tests (physiques et médicaux, de connaissances) quel que soit le poste ou le milieu social.
- Quel que soit son milieu social ou son origine ethnique, un jeune peut prétendre à occuper un des 31 000 postes offerts par la défense dont 13000 par l'armée de terre.
 - En terme d'égalité des chances, les armées donnent largement leur chance aux peu ou pas qualifiés ainsi qu'à ceux en situation d'échec. On peut estimer qu'environ 20% de nos militaires du rang ne sont pas diplômés.
 - La promotion au mérite est vérifiable : + de 50% des officiers sont d'anciens sous-officiers, + de 50% des sous-officiers sont d'anciens militaires du rang. Au moins trois généraux en activité aujourd'hui sont entrés dans l'armée de terre comme militaires du rang donc au plus bas échelon.

La défense redonne ainsi une chance aux jeunes s'ils sont vraiment motivés !

Mais il faut les armées veulent faire un effort particulier et extrêmement volontariste pour le recrutement des officiers :

- Les jeunes issus de familles modestes n'ont pas suffisamment connaissance du métier d'officier et des opportunités en terme de parcours professionnels. Ils ne savent pas quel est le chemin pour préparer et réussir les épreuves de sélection pour entrer à Saint Cyr par exemple.

Cela est du à un manque de communication de notre part.

L'armée de terre et chacune des autres armées ont décidé de relever ce challenge : faire connaître ces métiers d'officiers, véritables décideurs et meneurs d'hommes qui peuvent accéder aux plus hauts niveaux de responsabilité politico-militaire.

Pour cela :

- une politique de communication volontariste (radio, affichage et presse, événements dans les universités et les lycées)
- la recherche d'une aide notamment par les associations comme celles qui touchent les familles des Harkis.
- une action coordonnée avec l'éducation nationale

Le Général de Bavinchove a été choisi par le ministre pour coordonner l'action de toutes les armées.

Pour favoriser le recrutement des jeunes Français issus des milieux modestes, donc boursiers de l'enseignement public comme privé, qu'ils soient isolés dans les campagnes ou bien coincés sans visibilité sur leur avenir dans les banlieues, qu'ils soient nés dans des familles arrivées en France récemment ou bien de souche ancienne, quels qu'ils soient donc : **les armées font une offre.**

1. **Pour les jeunes en classes secondaires** : les enfants boursiers ont désormais accès aux classes de seconde, première et terminale dès la rentrée 2008. 15% des places leur sont réservées. Tous passeront les épreuves de sélection et les armées accueilleront les meilleurs. Ceux-là donc, composeront 15% des classes.
2. **Pour les bacheliers boursiers de l'année 2008** : ils ont désormais aussi accès aux classes préparatoires dans les 6 lycées de la défense (Aix en Provence – Grenoble – Autun - Saint Cyr l'école - La Flèche – Brest. Si besoin est, il leur sera proposé une classe particulière pour parfaire leur méthode de travail, grandir leur culture générale, une forme d'accompagnement personnalisé, pour garantir davantage le succès au concours.
3. **Pour les étudiants en Mastère (bac+5)** : une intégration sur titre à Saint Cyr est ouverte depuis plusieurs années mais une communication accentuée veut la faire connaître aux étudiants et ingénieurs de moins de 25 ans qui l'ignorent.

L'armée de terre recrute 180 officiers Saint Cyriens par an, pourquoi pas vous, pourquoi pas votre enfant ou petit enfant ?

Comment se renseigner, où et comment prendre contact ?

Pour plus d'infos sur les parcours professionnels de l'armée de terre :
www.recrutement.terre.defense.gouv.fr

Ou encore rendez-vous pour tous types de recrutement au centre de recrutement de l'armée de terre (le CIRAT) le plus proche.

POUR LES ETUDIANTS EN MASTERE un point de contact: le lieutenant Daniel au 01 53 71 02 61. Attention les limites d'inscription sont fixées à mi mars.

Pour **inscrire les enfants dans les classes de seconde des 4 lycées de l'armée de terre** :

Depuis le 20 janvier le dossier téléchargeable sur adresse internet : www.cofat.terre.defense.gouv.fr onglet "lycée de la défense" directive provisoire pour les élèves boursiers qui ne sont ni enfants de militaires ni enfants de fonctionnaires.

Les 3 numéros de téléphone suivants sont disponibles pour aider les familles à réunir les pièces du dossier.

Madame DOREAU 02 47 77 28 30

ADC ROBERT 02 47 77 23 75

CNE GUERIF 02 47 77 22 96

Les éléments importants sont les suivants:

Le processus de sélection des candidats entrant en seconde comprend un rendez-vous pour la vérification des connaissances **en mai**.

Le plan égalité des chances prévoit que 15% des places en seconde seront pourvues à la rentrée 2008 par des enfants boursiers de parents non militaires ou non fonctionnaires, soit 90 places pour ce groupe. Ces jeunes doivent être également des très bons élèves.

En plus des pièces à fournir, ces dossiers d'enfants boursiers au titre du plan égalité des chances doivent comporter une attestation de versement des bourses ou une demande de dépôt de dossier ([retour d'acceptation pour le mois de mai](#) .) Comme chaque année, les CIRAT peuvent collationner les dossiers, informer les familles.

Les enfants boursiers qui seront admis bénéficieront de la gratuité de la scolarité, du trousseau, de la pension, auront un transport gratuit entre lieu de vie et lycée et une allocation (réduite) au titre de l'argent de poche. Les 4 lycées militaires de l'armée de terre peuvent aussi être contactés (Saint-Cyr l'Ecole, Aix en Provence, Autun, La Flèche) ont également entrepris de communiquer vers les établissements scolaires de leur académie et peuvent être directement contactés.